

LE 8 MARS, GRÈVE FÉMINISTE : ON ARRÊTE TOUT !

#UN
JOUR
SANS
NOUS

**LE 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES,
LA CGT APPELLE LES SALARIÉ-E-S À LA GRÈVE FÉMINISTE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.**

Aujourd'hui, l'égalité n'est toujours pas une réalité : inégalités salariales, inégalités de pensions, temps partiel subis, « plafond de verre » ou « plancher collant », violences sexistes et sexuelles... sont toujours présents au travail et dans la société.

L'UFMICT est à l'offensive pour l'égalité salariale, revaloriser les professions à prédominance féminine, un enjeu majeur pour l'égalité.

Les femmes représentent 78 % des effectifs de la Fonction Publique Hospitalière. La plupart de ces professions encore trop considérées comme des « métiers de femmes » subissent la dévalorisation salariale et professionnelle, la non-reconnaissance des qualifications.

Les femmes sont payées en moyenne 28,5 % de moins que les hommes, et elles ont des pensions de 40 % inférieures à celles des hommes. Les stéréotypes ont la vie dure : ils sont discriminatoires et sexistes.

Soigner, aider, écouter, accompagner ne sont pas des qualités « innées » ou « naturelles ». Infirmière, assistante sociale, psychologue, directrice des soins... ce sont des professions avec des qualifications acquises lors de formations.

En 2023, la CGT, avec l'appui de l'Institut de Recherche Économiques et Sociales (IRES), a publié une étude « **Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres, un enjeu d'égalité entre les femmes et les hommes** »¹.

Cette étude repose les bases de la loi « Roudy » de 1983 : « Salaire égal pour un travail de valeur égale ». Le Code du travail dans son article L. 3221-4 définit la valeur égale des emplois : « *Sont considérés comme ayant une valeur égale, les travaux qui exigent un ensemble comparable de connaissances professionnelles consacrées par un titre, un diplôme ou une pratique professionnelle, de capacités découlant de l'expérience acquise, de responsabilités et de charge physique ou nerveuse* ».

Un travail de comparaison a été effectué entre les sages-femmes et les ingénieurs, ainsi qu'entre les assistants de service social et les techniciens hospitaliers. L'évolution de carrière, la rémunération et le travail sont questionnés. Il est démontré un manque de reconnaissance professionnelle malgré le niveau de qualification demandé au recrutement pour les professions à prédominance féminine.

Ainsi, il en ressort des écarts salariaux défavorables aux métiers à prédominance féminine, sans prise en compte réelle des difficultés de l'exercice liées à l'organisation du travail en horaires atypiques continus, aux difficultés du travail physique et émotionnel, notamment par la perte de la reconnaissance de la pénibilité pour ces professions, de la disponibilité permanente et l'imprévisibilité du travail.

RIEN N'EST ÉCRIT D'AVANCE, TOUT PEUT CHANGER...

¹ <https://ires.fr/publications/cgt/investir-dans-le-secteur-du-soin-et-du-lien-aux-autres-un-enjeu-degalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/>



L'UFMICT-CGT PROPOSE :

- LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES
- LA PRISE EN COMPTE DE LA TECHNICITÉ DES EMPLOIS
- LA FIN DES RÉMUNÉRATIONS DISCRIMINANTES POUR LES MÉTIERS À PRÉDOMINANCE FÉMININE
- LA PRISE EN COMPTE DE LA PÉNIBILITÉ : TOUTES LES PROFESSIONS QUI ONT DES CONDITIONS PÉNIBLES DOIVENT ÊTRE EN CATÉGORIE ACTIVE AVEC UN DÉPART ANTICIPÉ À LA RETRAITE ET UNE BONIFICATION D'UN TRIMESTRE PAR ANNÉE D'EXPOSITION

UNE INFIRMIÈRE, BAC+3, GAGNE 2 070 €/MOIS EN MOYENNE
CONTRE 2 600 € DANS L'OCDE
(qui regroupe 38 pays d'Europe et d'ailleurs)

LE 8 MARS 2024, MOBILISONS-NOUS TOUS ET TOUTES

RENDEZ-VOUS DANS LES DIFFÉRENTS LIEUX DE
RASSEMBLEMENT PARTOUT SUR LE TERRITOIRE.
RETROUVEZ TOUTES LES MOBILISATIONS

